



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

**DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE
OUEST AFRICAIN (EEEOA)**

**DECISION WAPP/11/DEC.26/10/07 RELATIVE A LA
COOPERATION ENTRE L'EEEOA ET CHINA DEVELOPMENT BANK**

Le Conseil de l'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place d'un Système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat du Système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 4, 5 et 7 ;

NOTANT que l'EEEOA en collaboration avec l'OMVG a organisé la première Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur le Projet Énergie OMVG, tenue à Dakar le 19 avril 2007.

CONSIDERANT l'Aide-mémoire de la réunion de concertation tenue entre l'EEEOA, China Development Bank (CDB) et la SinoHydro Corporation Ltd, à Cotonou le 18 juin 2007, manifestant l'intérêt de China Development Bank (CDB) et de la SinoHydro Corporation à participer dans le

développement du Projet Energie OMVG, et des projets hydroélectriques de Adjarala, Mt. Coffee et de Souapiti.

NOTANT que SinoHydro et la CDB ont manifesté l'intérêt ferme de participer au développement du Projet Energie OMVG et ont proposé une approche pour leur participation;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/26/RES.24/10/07 de la cinquième réunion du Conseil Exécutif, tenue à Abuja le 24 octobre 2007, relative à la coopération entre l'EEEOA et la China Development Bank;

DECIDE:

- Article 1 :** Le Secrétaire Général est mandaté à poursuivre la coopération avec « China Development Bank » en vue du développement des projets de l'EEEOA, en particulier celui de l'OMVG.
- Article 2:** La présente résolution prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3:** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Abuja, Nigeria, le 26 octobre 2007

Le Président



Engr. (Dr.) J.O. Makoju